

pant une région centrale et bien développée. De plus, la prospérité économique et la stabilité politique nationale encourageaient les financements et l'appui technique des organismes internationaux et des banques qui n'ont jamais cessé d'apporter leur soutien. Toutefois, en savane, ces atouts n'ont été utilisés que pour développer de grandes « opérations-façades » où l'intensif et le productif furent privilégiés aux dépens du social : les sinistrés du barrage de Kossou sont devenus pour la plupart des paysans sans terre.

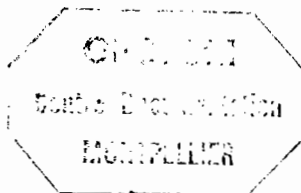
L'opération Volta avait pour handicap la grande étendue affectée, l'éparpillement en petits villages et hameaux d'une population composée de plusieurs ethnies et l'accès souvent difficile des établissements humains. Après la mise en eau du barrage, l'instabilité politique et la faillite économique du pays découragèrent les investisseurs. Mais la modestie des moyens disponibles engendrée par cette situation conduisit à une remise en question plus réaliste des programmes agricoles initiaux.

Les autorités s'étaient engagées à redonner aux populations sinistrées un niveau de vie décent. La situation présente de ces populations et les perspectives d'évolution des programmes d'aménagement semblent témoigner que c'est au Ghana que cet objectif aura le plus de chance d'être atteint un jour.

2. GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUE FONCIÈRE EN CÔTE-D'IVOIRE. L'EXEMPLE DE L'OPÉRATION SAN PEDRO

Alfred SCHWARTZ

En 1968, la Côte-d'Ivoire entreprend la plus importante des opérations de développement de la première décennie de son indépendance nationale, l'opération San Pedro. Il s'agit de mettre en valeur une région restée jusqu'alors en marge du « miracle » ivoirien, le Sud-Ouest du pays, une région aux potentialités économiques considérables : elle est couverte par une forêt de type équatorial pratiquement intacte, ses sols se prêtent plutôt bien à la culture arbustive de rente. Mais c'est une région enclavée — elle fait frontière avec le Libéria à l'ouest, elle est bordée par l'océan Atlantique au sud, ses périphéries orientale et septentrionale sont à peine effleurées par le réseau routier existant — et peu peuplée : elle ne compte que 120 000 habitants pour 37 000 km², soit une densité globale légèrement supérieure à trois habitants seulement au km². Le moteur de l'opération : un port, qui est créé de toutes pièces à San Pedro, à quelque 350 km à vol d'oiseau à l'ouest d'Abidjan. Son maître d'œuvre : l'A.R.S.O. (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest), une société d'État dont les structures sont mises en place en 1969 et qui est chargée d'assurer la programmation, la coordination et le contrôle de l'entreprise. Fin 1979, les seuls investissements publics réalisés dans la région s'élèvent à 110 milliards de francs C.F.A.



Les objectifs de l'opération

En plein cœur de ce périmètre d'aménagement, une zone est tout particulièrement enclavée et vide d'hommes, le pays *bakwe*. Une zone difficile d'accès : le triangle dans lequel, en gros, elle s'inscrit, et dont les points extrêmes sont matérialisés par les localités de Soubré, Sassandra et San Pedro, est « formé » à l'est par le fleuve Sassandra — que franchissent seulement, depuis 1940, un pont à 10 km en amont de Sassandra et, depuis 1955, un bac à Soubré —, à l'ouest par le massif forestier de Taï, partiellement érigé en réserve dès 1926, au sud par la mer. Une zone très peu peuplée : 4 000 habitants pour 8 000 km², soit une densité de 0,5 habitant au km².

Dans ce double contexte d'enclavement et de faible peuplement, l'action que l'aménageur va entreprendre dans le pays *bakwe* s'articulera autour de trois préoccupations principales : sortir la région de son isolement, en la dotant d'une infrastructure routière moderne, à même d'induire des initiatives privées en matière d'investissement ; mettre à profit le faible degré d'occupation de l'espace pour y promouvoir des projets agro-industriels de grande envergure ; susciter l'immigration : une immigration à la fois de travailleurs salariés, capables de répondre aux besoins en main-d'œuvre des projets agro-industriels, et d'agriculteurs pionniers, susceptibles de mettre en valeur les terres inocupées.

Le premier objectif est atteint dès 1970. A la fin de cette année, un impressionnant axe routier traverse la forêt *bakwe* du sud au nord, franchit le Sassandra sur un magnifique pont en béton à Soubré et, via Issia et Duékoué, établit la jonction entre le port de San Pedro et la capitale de l'Ouest ivoirien, Man. De part et d'autre des quelque 400 km de cette véritable épine dorsale du Sud-Ouest se déploie aussitôt une intense activité d'exploitation forestière, en particulier entre San Pedro et Soubré, en pays *bakwe*.

Pour répondre au second objectif, pas moins de cinq projets agro-industriels sont « démarrés » entre octobre 1974 et mai 1975 : un bloc rizicole de 800 ha à la périphérie nord de San Pedro (maître d'œuvre, la S.O.-D.E.R.I.Z., Société pour le développement de la riziculture en Côte-d'Ivoire), une plantation d'hévéas de 5 000 ha dans la forêt de Rapide-Grah (maître d'œuvre, la S.A.P.H., Société africaine de plantations d'hévéas), une plantation expérimentale de café arabusta — hybride robusta-arabica — de 500 ha au sud de Soubré (maître d'œuvre, le C.E.D.A.R., Centre d'étude et de développement de l'arabusta), une plantation expérimentale d'essences papetières — pin, eucalyptus — de 900 ha dans le nord de la sous-préfecture de San Pedro (maître d'œuvre, la S.O.D.E.F.O.R., Société pour le développement des plantations forestières), une opération « petites et moyennes entreprises agricoles » (P.M.E.A.) de 20 000 ha, destinée à promouvoir quelque 6 000 ha de cultures de rente diverses, café, cacao, hévéa... (maître d'œuvre, l'A.R.S.O.). Un sixième projet, qui n'existe encore que sur le papier, met carrément en réserve, en 1976, tout le quart occidental du territoire *bakwe* : il s'agit d'un très ambitieux projet « pâte à papier », qui amputera la forêt du sud-ouest ivoirien de quelque 350 000 ha — dont la moitié en pays *bakwe*.

La création de « périmètres de peuplement » doit enfin satisfaire au troisième objectif. A l'intérieur de zones spécialement aménagées, il est prévu de promouvoir des villages modernes, aussi bien pour regrouper les populations autochtones, dispersées en une multitude de toutes petites communautés de résidence, que pour accueillir les migrants allochtones. Sur les trois périmètres programmés en pays *bakwe*, deux seulement connaîtront un début

d'exécution : le périmètre P1, autochtone, à une vingtaine de km au nord-est de San Pedro, sur lequel seront édifiés deux villages, Blahou et Gabiagui ; le périmètre P1 bis — la forêt classée de la Nonoua —, allochtone, à mi-chemin entre San Pedro et Sassandra, destiné à recevoir une partie des quelques 60 000 *baule* appelés à être déguerpis du périmètre d'inondation de la retenue hydro-électrique de Kossou, sur le fleuve Bandama, en Côte-d'Ivoire centrale (cf. Lassailly-Jacob, p. 280).

Au stade de la conception du projet, immigration allochtone est en fait essentiellement synonyme, pour l'aménageur, de transfert dans le Sud-Ouest de ces « sinistrés » de la vallée du Bandama. Sur les 60 000 *Baule* touchés par l'opération Kossou, 3 500 seulement accepteront en définitive de s'installer dans la forêt de la Nonoua, spécialement déclassée pour les accueillir : de quoi constituer quatre villages exactement ! Pour des raisons que nous n'évoquerons pas ici, les autres, c'est-à-dire l'écrasante majorité, s'opposent à un déplacement « à si longue distance » : ils seront « recasés » pour partie (15 000) dans une autre forêt déclassée, la forêt de Tos, en pays *guro*, beaucoup plus proche de la région de Kossou, pour la plupart sur la périphérie même du lac de retenue. Laxisme, inconscience ou simplement manque d'information de l'aménageur ? Alors que, dans le canevas théorique des périmètres de peuplement, tout est prévu pour faire face à cette immigration planifiée, finalement déficiente, rien ne l'est par contre pour prendre en charge un courant d'immigration spontanée qui, parallèlement, se dessine en direction du Sud-Ouest, et dont l'ampleur devient d'année en année telle que, quand bien même on le voudrait, il sera très vite impossible de le contrôler. Pour le seul canton *bakwe* de Soubré, où se développe le front pionnier le plus important du Sud-Ouest, ce courant passe de 1 480 immigrés installés en janvier 1971 à 9 875 en mai 1975, soit un rythme d'accroissement annuel de l'ordre de 55 % !

Ce sont quelques aspects de la pratique foncière de l'aménageur dans cette zone de faible peuplement que constitue le pays *bakwe* que nous nous proposons d'évoquer ici.

Mise en valeur du Sud-Ouest ivoirien et pratique foncière

Sur le plan du « foncier », l'opération San Pedro met en scène quatre types d'acteurs : l'État, la population autochtone, les immigrants, l'aménageur. De quelle façon chacun de ces acteurs appréhende-t-il, en théorie, le foncier ? Comment les problèmes liés au foncier sont-ils résolus dans la pratique, dans la mise en œuvre du projet d'aménagement ?

Les acteurs en présence : la théorie

1) L'État et la terre

En l'absence de réforme foncière « post-indépendance », la position de l'État ivoirien face au foncier est plus jurisprudentielle ou doctrinale (discours en particulier du président de la République) que législative. Cette position peut, très schématiquement, se résumer ainsi :

- la terre appartient à l'État, qui en est donc le seul propriétaire ;
- l'État reconnaît un droit d'usage aux occupants traditionnels du

domaine rural, mais peut les en déposséder à tout moment si l'intérêt national l'exige ;

— tout citoyen a, par ailleurs, un droit d'usage sur toute terre inoccupée du domaine national, quelle que soit sa localisation géographique ; pour reconnaître ce droit à ceux qui souhaitent s'implanter sur l'une de ces terres (cas en particulier des migrants agricoles spontanés), le ministère de l'Agriculture a institué une « Autorisation d'occupation à titre précaire et révocable d'une parcelle de terrain du domaine rural », autorisation délivrée par une commission *ad hoc* comprenant des représentants des services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de la production Animale, les notabilités politiques et traditionnelles du terroir d'accueil, le sous-préfet de la circonscription administrative concernée, qui en est le président. A noter le caractère « précaire et révocable » de ce titre foncier : l'État n'hypothèque en rien l'avenir.

2) Les autochtones et la terre : « le référent précolonial »

Deux principes de base régissent les rapports que les *Bakwe* entretiennent avec la terre :

— celle-ci est, tout d'abord, inaliénable ; ce qui signifie qu'elle ne peut pas être cédée à titre définitif, et entraîne l'exclusion, dans les transactions foncières, de tout recours aux espèces monétaires, dont l'utilisation aurait pour conséquence inéluctable d'entraîner l'appropriation de la terre ; ce n'est donc jamais qu'un usufruit que l'autochtone cède en autorisant l'installation d'un allochtone sur son terroir ;

— toute terre est, en second lieu, appropriée : elle appartient au patrilignage, dont l'aîné est le mandataire ; ce qui ne signifie pas que l'aîné dispose d'un droit éminent sur la terre du patrilignage : il n'est lui-même qu'un usufruitier, mais avec le pouvoir, mandaté par la communauté, seule propriétaire de la terre, de faire bénéficier de cet usufruit des allochtones.

3) Les immigrants et la terre : le schéma théorique d'accès à la terre

L'allochtone qui sollicite son admission sur un terroir est tenu de passer par le mandataire de la communauté autochtone. La demande est transmise aux notables, qui l'instruisent. L'immigrant dont la requête est agréée se fait accompagner sur la portion de forêt qui lui est attribuée. Les limites sont fixées à l'aide de points de repère naturels : marigot, ligne de crête, arbre caractéristique... Souvent c'est un front de x... mètres d'une piste forestière qui sert de base, sans limite en profondeur.

Pour sceller l'accord, il est d'usage que l'arrivant gratifie le village d'accueil d'une prestation dont le montant reste indéterminé, mais dont le contenu est généralement une bouteille d'alcool « fort » (gin, whisky, rhum) et une caisse de vin ou de bière. Ces boissons font l'objet de libations collectives, à l'issue desquelles le doyen de la communauté invoque les ancêtres, en versant quelques gouttes d'alcool sur le sol, et sollicite leur approbation.

4) L'aménageur et la terre

La volumineuse étude de « factibilité » sur laquelle s'appuie le projet San Pedro — une étude en quatre tomes, réalisée par le bureau d'études américain D.R.C. (*Development and Resources Corporation*, New York) escamote

totale­ment le problème foncier. Les conclusions du rapport peuvent se résumer ainsi :

- la région à aménager est très faiblement peuplée, voire vide d'hommes en de nombreux endroits ;
- les promoteurs du projet ne seront confrontés à aucune contrainte foncière, les sociétés autochtones entretenant avec leur espace des rapports sinon inexistant­ du moins insignifiants ;
- la voie est donc libre, sur le plan foncier, à tout type d'intervention.

La mise en œuvre du projet d'aménagement : la pratique

1) Le face à face autochtones-immigrants

Nous n'aborderons ici que les rapports s'établissant à travers le foncier entre les populations autochtones et les immigrants spontanés, les immigrants « dirigés » – les quelque 3 500 *Baule* recasés dans le Sud-Ouest dans le cadre de l'opération Kossou – ayant été installés, rappelons-le, dans une forêt spécialement déclassée pour les recevoir, la forêt de la Nonoua – ce qui était une façon judicieuse d'é­luder le problème foncier.

Nous avons vu quelles étaient, pour les immigrants désireux de s'installer en pays *bakwe*, les modalités d'accès à la terre. Dans un premier temps, ces modalités sont respectées à la lettre. Les immigrants n'ont d'ailleurs guère le choix, puisque les premiers arrivants, à défaut d'une quelconque structure d'accueil, transitent tous, pour des périodes plus ou moins longues, par les villages autochtones, qui leur offrent généreusement l'hospitalité. Les choses se font même le plus souvent dans une certaine euphorie. Les *Bakwe*, longtemps isolés dans leur forêt, sont plutôt contents de voir venir ces allochtones, qui sont pour eux une garantie d'ouverture sur l'extérieur. Dans ce climat d'enthousiasme, les limites fixées aux espaces attribués sont plus que floues. Le plus souvent on n'accompagne même pas l'immigrant sur le terrain. On lui dit simplement : « Va dans telle direction et installe-toi ! » Résultat : les premiers arrivés s'arrogent des espaces considérables (tel immigrant revendique aujourd'hui la propriété de 1 200 hectares – 12 km² – sur le terroir d'un village).

Cette phase d'euphorie dure, en gros, aussi longtemps que les autochtones conservent la supériorité du nombre. Cela est encore le cas au début de l'année 1971, lors de notre premier contact avec la région. L'immigration nous semblait alors parfaitement contrôlée. Les autochtones n'avaient-ils pas pris la précaution supplémentaire, pour empêcher les allochtones d'empiéter sur leurs propres terroirs, et créer ainsi des occasions de conflit, de les installer loin de leurs villages ?

C'est précisément de cette dissémination excessive dans l'espace que les allochtones vont tirer avantage, dès qu'avec l'ouverture du pont de Soubré (1970) le flot des migrants s'amplifie et que le rapport démographique leur devient favorable, en s'é­rigeant eux-mêmes en véritables maîtres sur les terroirs dont les autochtones leur avaient concédé l'usufruit. Très vite ces derniers perdent totalement le contrôle de la situation. Au mieux, les nouveaux « chefs » allochtones informent-ils les chefs des villages autochtones de l'implantation dans leur mouvance de tel ou tel nouvel arrivé. Des conflits de double attribution de terrains ne tardent pas à apparaître, dont les immigrants rendent, bien sûr, les *Bakwe* responsables. Au début de l'année 1974, un groupe de 114 immigrants *baule* va jusqu'à se plaindre au président de la

République du mauvais accueil que leur font les autochtones. Le sous-préfet de Soubré est convoqué à Abidjan et une enquête est ordonnée. Il passera deux mois sur le terrain pour essayer de débrouiller la situation et régler les litiges les plus graves...

La situation est aujourd'hui plus confuse que jamais. Lorsqu'on leur pose la question de savoir par qui ils ont accédé à la terre, 20 % seulement des immigrants reconnaissent avoir obtenu leur parcelle de forêt en passant par un allochtone — pourcentage qui est incontestablement inférieur à la réalité, les *Baule* en particulier contrôlant des pistes forestières entières. Les autochtones, conscients de ne plus être maître de la situation, refusent de continuer à jouer le jeu selon les règles : quand un allochtone s'adresse encore à eux, ils l'installent, moyennant rétribution..., de préférence sur le terroir du village voisin. Les palabres sans fin qui en résultent entre autochtones et allochtones, mais aussi entre autochtones de villages différents, occupent aujourd'hui le plus clair du temps des autochtones.

Le recours, dans le processus d'accès à la terre, aux espèces monétaires, à la place de ce qui était traditionnellement perçu comme une prestation symbolique, n'a par ailleurs pas contribué à dissiper le malaise qui s'est progressivement instauré, au plan du foncier, entre autochtones et allochtones. Conformément au principe de l'inaliénabilité de la terre, nous avons vu que l'allochtone ne pouvait en devenir propriétaire, et que l'autochtone ne lui concédait qu'un usufruit. Or le recours aux espèces monétaires introduit un malentendu fondamental : alors que l'allochtone, en versant de l'argent, pense acheter la terre elle-même, l'autochtone ne lui vend en réalité que cet usufruit. Pour bien marquer qu'ils sont les propriétaires de la terre « pour laquelle ils ont payé », les allochtones se permettent ainsi, non seulement de recevoir d'autres immigrants sur leur portion de forêt — ou à proximité —, sans en référer aux autorités du village d'accueil, mais encore, ce qui est plus grave, de procéder purement et simplement pour leur propre compte à la « vente de forêt ». Un des leitmotivs des *Baule* est le suivant : « La terre appartient à l'État. Nous n'avons d'autorisation à demander à personne. »

2) Le face à face autochtone-aménageur

Rappelons que les actions envisagées dans le cadre de l'opération San Pedro doivent théoriquement se réaliser sur des terres libres de toute occupation humaine. Grande est cependant la surprise des sociétés d'intervention chargées de l'exécution des projets quand elles réalisent que leurs périmètres respectifs sont loin d'être aussi innocués que les études le prétendent. C'est là le point de départ de nombreuses difficultés, que se doit en principe de résoudre l'A.R.S.O. Mais les prises de position de l'A.R.S.O. ne sont jamais très claires et se bornent à temporiser, renvoyant en fait les problèmes aux sociétés d'intervention. Pour celles-ci, l'alternative est la suivante : intégrer au mieux les autochtones dans leur projet (encore faut-il que le projet soit compatible avec leurs intérêts, ce qui est rarement le cas), ou les ignorer purement et simplement, puisque après tout l'espace qu'ils ont à aménager est censé être vide d'occupants. Si les techniques d'intervention sont différentes d'un projet à l'autre, l'objectif visé, et qui finit toujours par être atteint, est dans tous les cas le même : le déguerpissement, donc l'expropriation des populations se trouvant à l'intérieur des périmètres d'aménagement.

Nous n'évoquerons ici qu'un exemple, sans doute extrême, mais particulièrement caractéristique de la façon de procéder de l'aménageur. Il s'agit

d'un projet de mise en valeur, en plein cœur du pays *bakwe*, d'un périmètre de 20 000 ha sous la forme de « grands domaines ». Le maître d'œuvre en est l'A.R.S.O. elle-même. Le projet peut se résumer ainsi : la terre à qui a les moyens de la mettre en valeur. A l'intérieur de ce périmètre, un certain nombre de parcelles sont délimitées, qui seront attribuées sous forme de concessions à bail emphytéotique de 99 ans – la surface minimum concédée étant de 20 ha – « à toutes personnes pouvant justifier de moyens suffisants pour une mise en valeur certaine » – formule très à la mode au Brésil notamment. L'attributaire n'a qu'une redevance de 15 000 francs C.F.A. par hectare à verser à l'A.R.S.O. pour participer aux frais d'aménagement « primaire » du périmètre. Libre à chacun d'y planter ce qu'il veut.

Pendant longtemps l'opération reste au stade de projet. Les habitants de la région, qui en ont vaguement entendu parler, et qui ne cachent pas leur inquiétude, n'y croient plus guère, quand brusquement, en 1973, des panneaux portant l'inscription « Domaines réservés-défrichements interdits » surgissent le long de la route San Pedro-Soubré et viennent concrétiser la limite orientale du périmètre. Aucune terre cultivée n'est directement touchée, mais les « domaines réservés », à présent interdits, font bel et bien partie de l'espace « vécu » de plusieurs villages. Grande est l'émotion des autochtones quand ils réalisent ce qui va se passer, sans qu'ils aient été ni consultés ni même informés. En mai 1975, la première plantation de cacao est entreprise dans le périmètre : l'allocataire en est le second personnage de l'État ivoirien... En novembre de la même année, une mission de prospection du périmètre de peuplement P2, situé dans le prolongement nord de ces « grands domaines », est confiée à un bureau d'études canadien, la société Kenting.

Les *Bakwe* voient dans cette opération la première étape d'une extension des « grands domaines ». Ils décident de ne plus se laisser mettre devant le fait accompli et font opposition à tout travail sur le terrain, allant jusqu'à menacer les contrevenants de leurs machettes. Des réunions sont organisées par l'A.R.S.O. pour essayer de calmer les esprits. Les *Bakwe* restent sur leurs positions. L'affaire se politise. La question des « Grands domaines » est remise sur le tapis. Pudiquement, l'A.R.S.O. commence par débaptiser les « Grands domaines », qui deviennent « Petites et moyennes entreprises agricoles » (P.M.E.A.), puis promet généreusement aux *Bakwe*, en gage de bonne volonté, de leur construire... deux écoles. Entre-temps, les Canadiens ont évidemment plié bagage, et ce d'autant plus facilement que la mission Kenting était intégralement financée par le Gouvernement fédéral. Les choses en sont restées là. Et les *Bakwe*, considérés depuis ces incidents comme des empêcheurs de tourner en rond, sont loin d'être en odeur de sainteté auprès de l'aménageur...

*
**

Le « pragmatisme » qui caractérise la pratique foncière mise en œuvre dans le cadre des grands projets d'aménagement en Côte-d'Ivoire n'est pas sans irriter profondément les propriétaires traditionnels de la terre, qui finissent toujours par en être les victimes. Dans une étude datée de septembre 1970, effectuée pour le compte de la Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile (S.O.D.E.P.A.L.M.), chargée de promouvoir un projet palmier-cocotier dans la région de Fresco, dans la partie la plus orientale du périmètre contrôlé par l'A.R.S.O., nous attirions l'attention sur l'existence d'une « situation conflictuelle latente dans de nombreux villages entre autoch-

tones et allochtones ». Cette situation résultait principalement, selon notre analyse, de la crainte qu'avaient les autochtones d'être progressivement déposés de leurs terres. Fin octobre de la même année éclataient, un peu plus au nord, en pays *bete*, dans une zone de forte immigration – en particulier de *Baule* – les « événements de Gagnoa ». Un groupe de paysans, en tenue de guerre traditionnelle, conduits par un jeune « intellectuel » qui avait déjà manifesté par le passé son hostilité au régime du Président Houphouët-Boigny, monte « à l'assaut » du chef-lieu de la région, Gagnoa. Des coups de feu sont échangés entre les forces de l'ordre et les insurgés, faisant plusieurs victimes, le tout suivi de représailles à l'encontre des autochtones.

Ces événements auraient été difficiles à interpréter si, dans la nuit précédant l'insurrection, deux tracts qui en disent long sur le sens du mouvement n'avaient été diffusés dans les principales villes du pays. Le premier tract appelle les « tribus d'Eburnie » (terminologie significative) à se rallier à ce qui se veut un véritable « coup d'État ». Le second est la « loi organique de l'État d'Eburnie », en douze articles, dont l'article 10 éclaire tout particulièrement la « jacquerie » de Gagnoa : « La terre est propriété exclusive des tribus. Elles peuvent la céder à l'État pour des travaux d'utilité publique. L'État ne peut en déposséder les tribus. » Récupération à des fins politiques d'un mécontentement paysan ? L'insurrection de Gagnoa doit, à notre avis, essentiellement être interprétée comme la traduction d'un refus catégorique de la pratique foncière prônée et menée par l'État ivoirien depuis son accession à l'indépendance nationale. Le spectre de ces événements hantera pesamment les coulisses de l'arène politique ivoirienne à l'aube de cette deuxième décennie du développement...

Quatre ans plus tard, en 1974, alors que nous participions avec le bureau d'études américain Louis Berger, opérant pour le compte du ministère de l'Agriculture ivoirien, à la préparation d'un autre projet d'aménagement dans la forêt de l'ouest ivoirien, en pays *Geré*, où s'était instauré le même type de relations conflictuelles entre autochtones et allochtones, un vieux paysan autochtone répondit à notre interrogation sur le malaise existant par ce proverbe : « On n'accroche pas son chapeau là où la main ne peut l'atteindre. » L'immigration dans cette région – une immigration principalement de *Baule* – était plus ou moins téléguidée par une importante personnalité politique locale, dont les raisons n'étaient de toutes évidences pas celles de la communauté autochtone traditionnelle. Ces raisons sortaient du cadre de l'univers habituel de référence du paysan *gere* : on ne parle pas de choses dont l'enjeu vous dépasse, comme on n'accroche pas son chapeau là où la main ne peut l'atteindre.

études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDiens

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogové au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)